



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

39 membres assermentés : 26 présents
9 excusés
4 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2018
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°6/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019
5. Communications de la municipalité
6. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et souhaite un joyeux anniversaire à son papa Rémy.
M. Georges Burdet s'étonne que les points 5 à 11 de l'arrêté d'imposition ne figurent pas dans les documents reçus pour ce Conseil. La secrétaire répond qu'il y a eu un problème ainsi bien pour l'envoi par la poste que pour les envois par voie électronique.
L'ordre du jour est accepté tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.
Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.
Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.
Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°6/2018 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION 2019

Pour que les Conseillers puissent avoir toutes les informations nécessaires, le Président passe en revue les points 5 à 11 de l'arrêté d'imposition.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, fait un exposé très détaillé sur le paysage financier des communes vaudoises et donc de notre commune.

Note de l'auteur : M. Jean-Yves Cruchet se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient recevoir les documents relatifs à son exposé.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 18 septembre 2018 en présence de la Municipalité. La commission est d'avis que, même si la santé des finances communales pourrait permettre une légère baisse du taux d'imposition communal actuellement, les incertitudes quant à une hausse du report des charges cantonales à brève échéance doivent plutôt nous pousser à maintenir la situation actuelle, par simple principe de prudence. Par conséquent, la commission invite les membres du Conseil à adopter le préavis n°6/2018 tel que présenté.

M. Jean-Philippe Burdet demande combien d'entreprises sont installées à Ursins et quelle est l'incidence de la RIE III pour la commune.

Mme Sandra Gonin, Boursière, répond que la RIE III a un impact minime sur les finances de la commune car il y a très peu d'entreprises installées à Ursins. M. Jean-Yves Cruchet ajoute que les pertes sont évaluées à CHF 11'000 /12'000.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°6/2018 qui est accepté à la majorité (1 abstention).

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que le bureau Fischer & Montavon, à Yverdon-les-Bains, travaille au projet de la zone réservée. Le rapport d'aménagement de la zone réservée est terminé. Ce rapport va être envoyé au Service du développement territorial pour examen. Ensuite, ce rapport sera mis à l'enquête publique. Avant la mise à l'enquête, une séance avec le Conseil et les habitants de la commune sera organisée pour discuter de ce rapport. Des oppositions seront probablement à traiter. Le plan de la zone réservée sera certainement mis en application l'été prochain.

M. Patrick Marrel, Municipal, nous informe que la Municipalité renonce à installer un éclairage à l'arrêt du bus car l'éclairage public est suffisant. Il rappelle qu'il est interdit de déposer de la terre sur le tas de cailloux des champs. Il nous invite au prochain téléthon qui se tiendra à la Grande Salle le samedi 8 décembre.

6. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. Rémy Tacheron demande ce qui est prévu pour les chemins en béton.

M. Patrick Marrel répond qu'une ou deux plaques sont vraiment très abimées et un montant sera porté au budget 2019 pour les réparer.

M. Rémy Tacheron demande des informations sur le projet de la Grande Salle.

M. Henri Wiser lui répond que la priorité est de terminer les travaux à l'Ancienne laiterie. Début de l'année prochaine, la Municipalité fera une proposition.

M. Jean-Philippe Burdet rend la Municipalité attentive au bon respect du règlement des baux agricoles, notamment l'article 8 sur le sous-affermage.

M. Henri Wiser répond que la Municipalité veille au bon respect du règlement.

M. Julien Favre demande si la Commune prend en charge une partie des travaux que M. Thierry Bréchon a effectué devant chez lui.

M. Grégory Bréchon, Municipal, répond que la Commune prend en charge les frais du saut-de-loup car, il y avait toujours des problèmes, en cas de fortes pluies, dans ce secteur.

Le Président remercie l'assemblée et il lève la séance à 21h07.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel